

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 MAI 2018

Etaient Présents 52 titulaires, 4 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Martine MIRANDE
	David MIRANDE	à	Lydie CAMPELLO
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Michel ADAM
	Maily DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard MORA
	Evelyne BALLIHAUT	à	Paule BERGES
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Valérie SARTOULOU, Gérard BURS

RAPPORT N° 08-180531-DEV-

ZAE DU GABARN : VENTE TERRAIN ASCII

REÇU

Le 12 JUIN 2018

SOUS - PREFECTURE
BERON Ste MARIE

Mme ETCHENIQUE précise que les travaux d'aménagement de l'extension du parc d'activités du Gabarn sont en cours de réalisation et plusieurs entreprises ont sollicité la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour acquérir un terrain.

A ce jour, la société ASCII, spécialisée dans les automatismes et l'informatique industrielle, d'un effectif de 7 personnes, souhaite acquérir un lot d'une superficie de 2 000 m² environ (avant arpentage) afin d'y implanter ses activités.

Le prix proposé est de 12 € HT le m² ce qui représente un montant de vente d'environ 24 000 € HT, soit 26 000 € TTC, TVA sur marge incluse, le montant final de la vente étant connu après arpentage du terrain.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à vendre à la Société ASCII, la parcelle du terrain du parc d'activités du Gabarn sus-indiquée, représentant une superficie d'environ 2 000 m², pour un montant de 12 € HT le m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte authentique correspondant,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 mai 2018

Suivent les signatures

Affiché le 12.06.18



Le Président

A blue ink signature of Daniel LACRAMPE.

Daniel LACRAMPE

